

Carte nationale d'identité (CNI) biométrique

Depuis le 1er janvier 2014, la validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans et reste gratuite !

Suite au nouveau dispositif de la Préfecture du Val d'Oise concernant la procédure de demande de carte nationale d'identité (CNI), toute demande sera traitée selon les modalités identiques au passeport biométrique.

A compter du 22 février 2017, la mairie de Boisemont n'est donc plus habilitée à prendre les demandes de CNI en considération.

La carte des Mairies est disponible sur le site www.val-doise.gouv.fr

Attention, prise de RDV nécessaire et délai variable de 3 à 6 semaines selon l'abondance des demandes (notamment à l'approche de la période estivale)

Liens utiles

[En savoir plus](#)

[Carte des mairies habilitées](#)